

Première Synthèses

Informations

16 % DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE EN CONTRAT COURT, EN MARS 2002

En mars 2002, 16 % des agents de la fonction publique sont salariés sur des contrats à courte durée. Dans la fonction publique territoriale, un cinquième des effectifs sont en contrat court, une pratique plus fréquente que dans les autres fonctions publiques.

Dans le secteur privé, la part de salariés sous contrat court est plus faible (12 %), mais le risque d'être au chômage l'année suivante apparaît plus élevé.

Les salariés du public sous contrat court ont plus souvent le sentiment d'être sous-employés et accèdent moins souvent à des emplois longs que ceux du privé. Ils sont toutefois moins souvent à la recherche d'un autre emploi.

Comme leurs homologues du secteur privé, les salariés sous contrat court du public, agents non titulaires ou en emploi aidé de la fonction publique, sont plus jeunes que les salariés sous contrat stable. Ce sont plus souvent des femmes et ils occupent plus souvent des postes d'ouvriers et d'employés.

Un attrait de la fonction publique est la sécurité de l'emploi. Cependant, la fonction publique utilise, en nombre, des contrats courts : contrats à durée déterminée, vacations, stages et contrats aidés... (encadré 1). Ces salariés en contrat court représentent 16 % de ses effectifs en mars 2002. Même si la fonction publique emploie deux fois moins de salariés sous contrat court que le secteur privé, elle y recourt plus que lui en proportion, puisque 12 % des effectifs salariés du privé travaillent sous contrat court : contrats à durée déterminée, intérim et contrats aidés. L'écart entre fonction publique et secteur privé est plus faible, si on ne tient pas compte des bénéficiaires des politiques de l'emploi : 12 % des salariés ont des contrats courts dans le public, contre 10 % dans le privé.

Depuis longtemps la fonction publique fait appel à des contrats courts. Elle n'a pratiquement pas cessé d'augmenter le recours à ce type de contrats, en volume et en proportion de l'emploi total. Ainsi, entre 1990 et 2002, la part d'emplois courts dans la fonction publique s'est accrue de cinq points, plus que dans le privé : +3 points (graphique 1).

Risque de perte d'emploi pour les contrats courts de la fonction publique

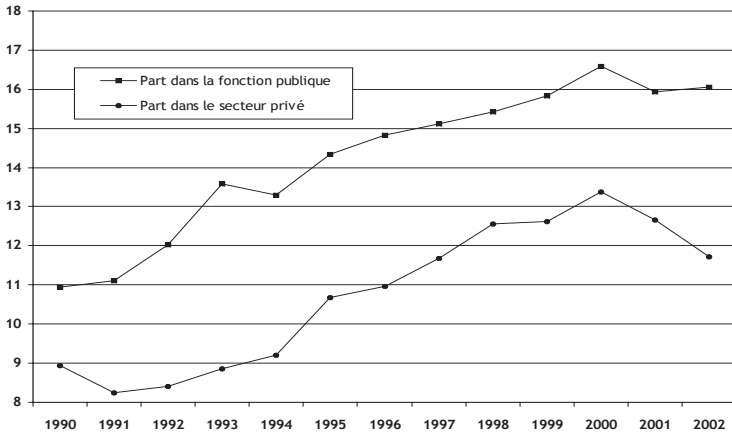
Avec l'usage de ces nombreux contrats courts, l'image de l'emploi stable offert par la fonction publique est en partie entamée. Une part non négligeable de personnes travaillant dans le secteur public redoutent de perdre leur emploi. En effet, 11 % des personnes qui travaillaient sous contrat court dans le public en mars 2001 sont au chômage en mars 2002 (graphique 2). Ce taux est deux fois plus faible que celui des salariés du privé sous contrat court (21 %), mais il est plus élevé que pour les salariés du privé en contrat à durée indéterminée, et bien sûr que les fonctionnaires pour qui le risque de perte d'emploi n'existe pas.

Presque toutes les autres personnes qui travaillaient sous contrat court dans la fonction publique en mars 2001 sont en activité en mars 2002. Ainsi,



Graphique 1
Part des contrats courts
dans le public et le privé

En pourcentage



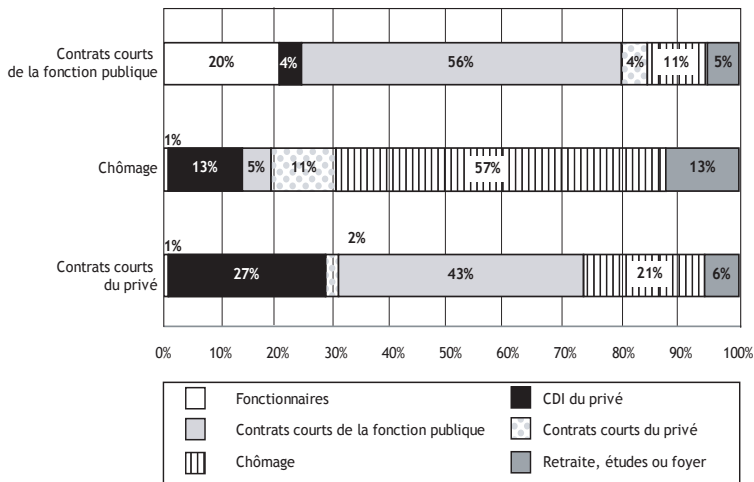
Lecture : en 1996, 11 % des salariés du privé étaient sous contrat court (contrat à durée déterminée ou intérimaires).

Champ : salariés du privé en CDD, intérim ou CDI, et fonctionnaires et contrats courts du public (voir encadré 1).

Source :
Enquête
emploi
annuelle,
Insee.



Graphique 2
Devenir, en 2002, des salariés sous contrat court du public
et du privé, ou des chômeurs en 2001



Lecture : 20 % des personnes employées sous contrat court dans la fonction publique en 2001 sont devenues fonctionnaires en 2002.

Source :
Enquête
emploi
annuelle,
Insee.

une bonne moitié reste dans la même situation d'emploi et 20 % accèdent au statut de fonctionnaire. 8 % travaillent dans le privé : 4 % en contrat à durée indéterminée (CDI) et 4 % en contrat court. Seulement 5 % partent à la retraite, arrêtent de travailler pour des raisons personnelles ou reprennent des études.

Sur la période considérée, les salariés du public en contrat court semblent donc mieux lotis que ceux du privé au regard de la sécurité de l'emploi puisqu'un an après leur emploi, ils sont deux fois moins souvent au chômage. Cependant, ils accèdent un peu moins souvent à un emploi stable. 27 % des salariés en contrat court dans le secteur privé une année accèdent à un CDI l'année suivante.

De 1993 à 2002, dans la fonction publique, la part des salariés en contrat court qui se retrouvent au chômage l'année suivante a été divisée par deux : 19 % en 1993 et de 11 % en 2002. Dans le privé, la baisse est de moindre ampleur : la part des salariés en contrat court une année, et qui sont au chômage l'année suivante, était de 27 % en 1993, elle est de 21 % en 2002. Dans le privé et le public, la baisse est essentiellement concentrée sur la fin des années quatre-vingt-dix en raison d'une conjoncture favorable. Dans les deux secteurs, cette baisse reflète cependant plus un maintien dans le même type d'emploi court qu'une transformation en emploi stable.

Un cinquième des effectifs de la fonction publique territoriale est en contrat court

Le recours aux contrats courts est plus fréquent dans l'administration territoriale et dans l'enseignement que dans l'administration centrale. En effet, la fonction publique territoriale fait deux fois plus appel aux contrats courts que la fonction publique d'État, hors enseignement : 21 % de ses effectifs contre 11 %. Plus précisément, elle recourt plus souvent aux emplois aidés que la fonction publique d'État : ces emplois aidés représentent le tiers des effectifs en contrat court dans les collectivités territoriales, contre 16 % dans la fonction publique d'État. Hors contrats aidés, les taux de recours aux contrats courts sont moins éloignés : 14 % pour les collectivités territoriales, 9 % pour la fonction publique d'État. L'enseignement et la fonction publique hospitalière sont dans une situation intermédiaire, avec une proportion de contrats courts hors emplois aidés de 12 % (respectivement 18 et 14 % si les bénéficiaires de politique de l'emploi sont comptabilisés).

Les contrats courts de la fonction publique : des femmes jeunes principalement

Les contrats courts concernent plus les jeunes, dans le privé comme dans le public (graphique 3). Obligation ou choix, ils permettent d'accéder plus facilement à un premier emploi : dans le privé, les moins de 30 ans sont ceux qui accèdent le plus à un emploi intérimaire ou à un CDD [4] ; ils représentent plus de la moitié des intérimaires, mesurés en équivalents-emplois à temps plein, en 2002 [5]. Dans la fonction publique, les jeunes entre 15 et 29 ans représentent pratiquement la moitié des contrats courts, soit cinq fois plus que pour l'ensemble des fonctionnaires. Dans le privé, 59 % des salariés en contrat court ont entre 15 et 29 ans, contre 19 % parmi les salariés en CDI, soit un rapport de un à trois.

En outre, les contrats courts sont plus féminins. Dans la fonction publique, les femmes sont majoritaires: elles représentent les deux tiers des salariés en contrat court, soit dix points de plus que pour les fonctionnaires. À l'opposé dans le privé, les femmes sont minoritaires quel que soit le type de contrat, CDD ou CDI (graphique 4).

Sous emploi et recherche d'emploi des contrats courts de la fonction publique

Les salariés en contrat court sont proportionnellement plus nombreux à exprimer le sentiment d'être sous-employés: ils souhaitent plus fréquemment travailler davantage que les salariés en contrat court dans le secteur privé: 21 %, contre 13 % (graphique 5). Hors contrat aidé, l'écart est moins marqué: les salariés en contrat court du public sont 16 % à se sentir sous-employés, contre 13 % dans le privé. Néanmoins, les salariés du public ressentent moins souvent le besoin de rechercher un emploi que ceux du privé: en 2002, un cinquième des salariés du public sous contrat court était à la recherche d'un nouvel emploi, contre un quart des salariés du privé sous contrat court (graphique 6).

Dans la fonction publique, la moitié des salariés sous contrat court sont des employés: 47 %, contre 41 % chez les fonctionnaires. Seuls 13 % d'entre eux sont des cadres, contre 19 % des fonctionnaires (graphique 7). Cependant, hors contrats aidés, la répartition par catégorie socioprofessionnelle est comparable, au sein de la fonction publique, entre les fonctionnaires et les salariés sous contrat court: 40 % sont employés, 30 % sont des professions intermédiaires et 19 % sont cadres.

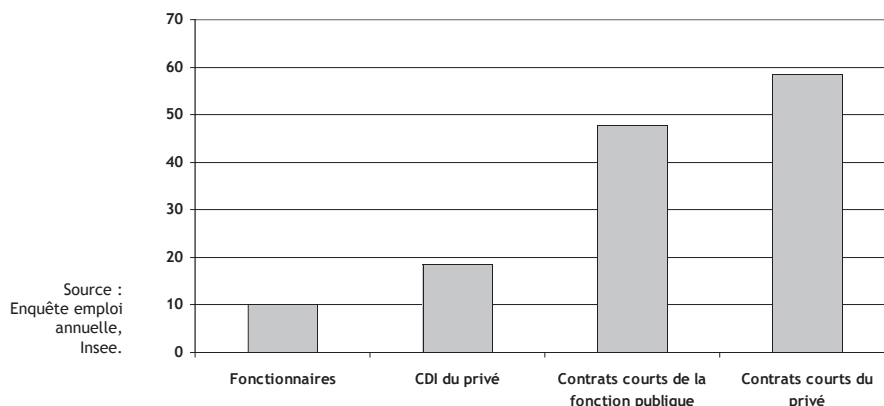
Edouard FABRE
(Dares).

Remerciements à
Annie Brenot et Françoise Dussert
(Ministère de la Fonction publique).



Graphique 3
Proportion des 15-29 ans,
selon le type de contrat, en 2002

En pourcentage

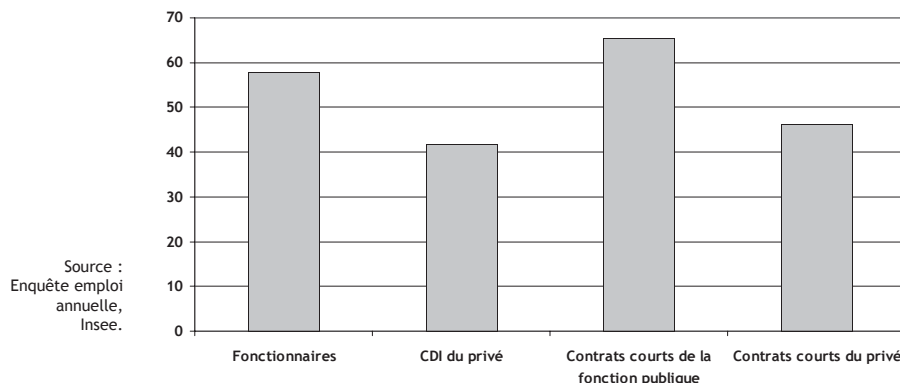


Lecture : les jeunes de 15 à 29 ans représentent 10 % des fonctionnaires en 2002.



Graphique 4
Proportion des femmes,
selon le type de contrat, en 2002

En pourcentage

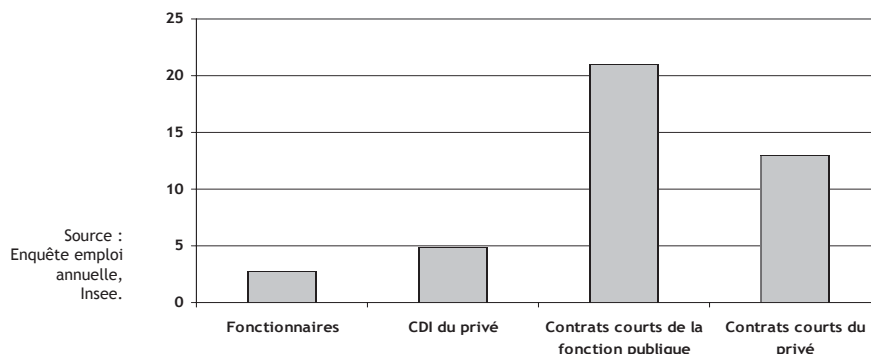


Lecture : les femmes représentent 58 % des fonctionnaires en 2002.



Graphique 5
Situation de sous-emploi, selon le type de contrat,
en 2002

En pourcentage



D'après l'enquête emploi, la notion de sous-emploi indique qu'un salarié souhaite travailler davantage d'heures, qu'il soit en temps partiel, ou en temps complet ayant exceptionnellement travaillé moins que d'habitude (chômage technique, chômage partiel...).

Lecture : 3 % des fonctionnaires se déclarent en situation de sous-emploi en 2002.

Bibliographie

- [1] Ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'état (2005) : *Fonction publique : faits et chiffres 2004*, novembre.
- [2] Cancé R., Fréchu H. (2003) : « Les contrats courts : Source d'instabilités mais aussi tremplin vers l'emploi permanent », *Premières synthèses*, n° 14.1, Dares, avril.
- [3] Di Paola V., Moullet S. (2003) : « L'emploi public et les trajectoires d'insertion des jeunes », *Économie et Statistique*, n°369-370-2003.
- [4] Tomasini M. (2003) : « Les mouvements de main d'œuvre au troisième trimestre 2002 : augmentation des entrées », *Premières informations*, n°16.3, Dares, avril.
- [5] Fréchu H. (2003) : « La baisse de l'intérim s'accroît en 2002 », *Premières informations*, n°36.1, Dares, septembre.

5,4 MILLIONS DE SALARIÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, EN 2002, D'APRÈS L'ENQUÊTE EMPLOI DE L'INSEE

Dans cette étude, le périmètre de la fonction publique est défini au plus proche de celui retenu par le ministère de la fonction publique [1]. La Direction générale de l'administration et de la fonction publique, (DGAFP), précise, en effet, qu'« un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public » :

- services de l'État (ministères et services déconcentrés);
- collectivités territoriales (régions, départements, communes);
- fonction publique hospitalière et les établissements publics à caractère administratif, nationaux ou locaux.

Dans cette acception stricte, la fonction publique comprend 4,9 millions d'agents fin 2002, hors bénéficiaires d'emploi aidé (CES, CEC, emplois jeunes).

Le rapport annuel «faits et chiffres» [1] détaille la répartition de ces agents par fonction publique et par statut. En particulier, il ventile les non-titulaires des ministères à partir de données administratives.

Les données utilisées dans cette étude sont issues de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'Insee. Jusqu'en 2002, l'Insee réalisait cette enquête chaque année auprès d'un échantillon de 75 000 ménages, soit 150 000 personnes âgées de 15 ans ou plus. L'institut collectait les informations en mars de chaque année, sauf les années de recensement (1990 et 1999) où il le faisait en janvier. L'enquête permet d'avoir des informations sur la nature de l'activité des personnes résidant en France. Elle donne, en particulier, une mesure du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle contient des informations relatives à l'emploi (salarié ou non, type de contrat, secteur d'activité, etc.) ou au salarié (sexe, âge, diplôme, etc.). À partir de 2002, le questionnaire et le rythme de questionnement de l'enquête Emploi ont changé: cela occasionne un effet sur les résultats de 2003 qui ne peuvent être analysés finement dans le cadre de cette étude. Cette dernière porte donc sur les résultats de l'année 2002.

4,5 millions de fonctionnaires et 860 000 contrats courts

Selon l'enquête Emploi 5,4 millions de personnes sont employées dans le public, dont 4,5 millions fonctionnaires et 860 000 sous contrat court, y compris les bénéficiaires des politiques de l'emploi.

- les « fonctionnaires » sont, ici, les personnes qui se déclarent fonctionnaires: agents titulaires, fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires élèves, contractuels sans limitation de durée ou ayant un lien avec l'employeur autre que le CDD.
- les « contrats courts » sont les autres personnes, c'est-à-dire les personnes qui se déclarent contractuels pour une durée déterminée (CDD), auxiliaires, vacataires, en contrat aidé (contrat emploi-solidarité ou emploi jeune par exemple), ou stagiaires. Dans l'enquête Emploi, les individus en stage sont comptabilisés comme actifs, leur nombre dans le public et le privé est très faible.

Les effectifs du secteur public au sens de l'Enquête Emploi

En millions				
État hors enseignement	Enseignement public	Collectivités territoriales	Fonction publique hospitalière	Total
1,60	1,40	1,60	0,80	5,4

Source : Insee, enquête Emploi, calculs Dares.

les conditions classiques du droit privé. Il s'agit notamment des salariés de La Poste, des agents de l'enseignement privé sous contrat (dont les enseignants sont rémunérés sur le budget de l'État), des salariés d'organismes privés dont le financement est, majoritairement, public (sécurité sociale et associations notamment). Cette catégorie de salariés du secteur para-public ne fait pas partie de la fonction publique mais n'a pas été incluse avec les salariés du secteur privé tels que défini dans cette étude. Par conséquent, ils ne font pas partie du champ de l'étude.

Les bénéficiaires d'emplois aidés constituent une population particulière, car les politiques de l'emploi visent à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de ces individus qui en sont le plus éloignés. Il semble que cette population soit légèrement sous-estimée par l'Enquête Emploi, vraisemblablement au bénéfice des autres catégories de contrats courts.

Les salariés du secteur privé ont été regroupés en trois classes: les non-salariés, les salariés sous CDI et les autres, appelés les salariés en contrat court: essentiellement les CDD et intérimaires, et aussi les contrats aidés, les apprentis.

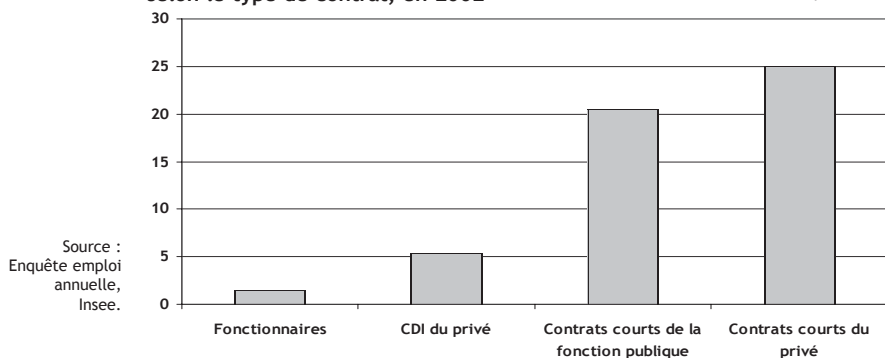
Les salariés de l'enseignement privé et des entreprises nationales (EDF-GDF, La Poste, SNCF, RATP...) n'ont pas été pris en compte. En effet, ce groupe est hétérogène, il contient aussi bien des individus qui ont un statut proche de celui de la fonction publique que des salariés recrutés selon

**PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES**
sont édités par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.
Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61)
Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira
et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepasant,
Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00.
Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €,
CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TOM (HT) : 123 €,
hors CEE (TTC) 127 €.
Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale,
et du logement
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.



Graphique 6
**Recherche d'un nouvel emploi,
selon le type de contrat, en 2002**

En pourcentage



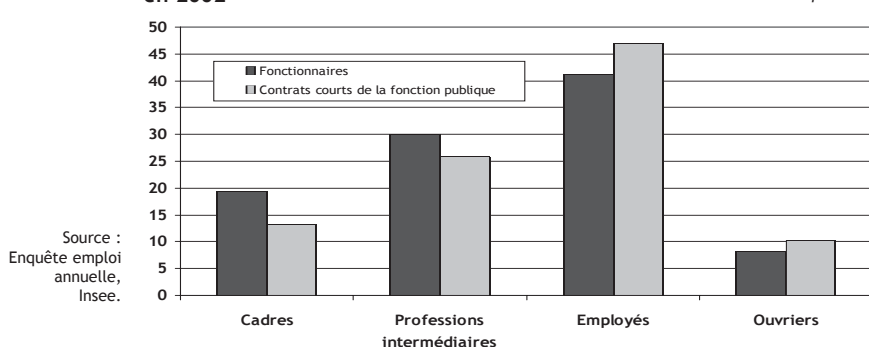
Source :
Enquête emploi
annuelle,
Insee.

Lecture : 20 % des personnes en contrat court de la fonction publique recherchent un autre emploi en 2002.



Graphique 7
**Répartition par catégorie socio-professionnelle,
en 2002**

En pourcentage



Source :
Enquête emploi
annuelle,
Insee.

Lecture : 19 % des fonctionnaires sont cadres en 2002.